

P.V. n° 16

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET – LE MIGNOT - SAVIGNAT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 110 euros.

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE										
SAISON 2023/2024										
620 Engagés										
17/09/2023	1 ^{er} Tour	----	>	198	matches avec	396	clubs			
01/10/2023	2 ^{ème} Tour	----	>	169	matches avec	198	vainqueurs	+	140 entrants	
05 et 26/11/2023	3 ^{ème} Tour	----	>	107	matches avec	169	vainqueurs	+	45 entrants	
26/11/2023	4 ^{ème} Tour	----	>		matches avec		vainqueurs	+	entrants	
17/12/2023	5 ^{ème} Tour	----	>		matches avec		vainqueurs	+	entrants	
2 tours SUPPRIMÉS										
28/01/2024	4 ^{ème} Tour	----	>	65	matches avec	107	vainqueurs	+	23 entrants	
18/02/2024	5 ^{ème} Tour	----	>	35	matches avec	65	vainqueurs	+	5 entrants	
17/03/2024	6 ^{ème} Tour	----	>	20	matches avec	35	vainqueurs	+	5 entrants	
31/03/2024	7 ^{ème} Tour	----	>	10	matches avec	20	vainqueurs	+	0 entrants	
21/04/2024	1/8 ^{èmes}	----	>	8	matches avec	10	vainqueurs		6	
08/05/2024	1/4	----	>	4	matches avec	8	vainqueurs			
26/05/2024	1/2	----	>	2	matches avec	4	vainqueurs			
Samedi 15 juin 2024	FINALE	----	>	1	match avec	2	vainqueurs			
				619	matches					
						620	équipes			

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION RESTREINTE DU 13 MAI 2024

PAGE 2/5

¼ de Finale :

La Commission homologue les résultats des 4 matches de ce tour avec les dossiers suivants :

Calendrier des 1/8èmes de Finale :

2 matches avec les 4 vainqueurs des ¼ de Finale (*suite au pré-tirage du 29/04/2024*) :

- **F.C. AUTIZE (R3 – 79) / S.A. MAULEONNAIS (R3 – 64)**
- **JEUNESSE VILLENAVAISE (R1 – 33) / F.C. BASSIN D'ARCACHON (R1 – 33).**

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 26 mai 2024 à 15h00** ou le **samedi 25 mai à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante, **sauf désignation par la C.R. Délégués.**

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **16** joueurs maximum sur la feuille de match à **partir des ¼ de Finale.**

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 26182529 – Poule B – U.S.E. Couzeix-Chaptelat / A.S. Nontron St-Pardoux du 27/04/2024
Match arrêté, à la suite du terrain devenu impraticable à la 15^{ème} minute, par l'arbitre M. Grégory BODIN.
L'A.S. Nontron St-Pardoux sera créditée de 78.81 euros (71 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

REGIONAL 2

Match n° 26112874 – Poule D – F.C. Pessac Alouette / U.S. Chancelade Marsac 24 du 10/03/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 26/04/2024 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe du F.C. Pessac Alouette (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'U.S. Chancelade Marsac 24 (3-0).**

Match n° 26112873 – Poule D – F.C. Pessac Alouette / F.C. Marmande 47 du 31/03/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/04/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26112878 – Poule D – U.S. Mussidan St-Médard / F.C. Mascaret du 21/04/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 26/04/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26112902 – Poule D – Alliance Foot 3B / Mussidan St Medard du 27/04/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **donne match perdu à l'équipe de Mussidan St Médard (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'Alliance Foot 3B (5buts, 3 points).**

Match n° 26112734 – Poule C – F.C. Libourne 2 / A.S. Merpins du 28/04/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 10/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26112671 – Poule C – J.S. Sireuil / F.C. Chauray 2 du 01/05/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 10/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

REGIONAL 3

Match n° 26119899 – Poule A – F.C. Vrines / U.S. Migné-Auxances du 28/04/2024

La Commission prend note du P.V. de l'Arbitrage du 07/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26126494 – Poule G – F.C. Sud 17 / F.C. Marmande 47 (2) du 09/03/2024

La Commission prend note du P.V. de l'Arbitrage du 03/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26126902 – Poule I – Mas A.C. / U.S. Lormont (2) du 07/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/04/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26126906 – Poule I – U.S. de Marsan / F.C. des Graves (2) du 14/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/04/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26128091 – Poule L – S.A.G. Cestas (2) / F.C. Hagetmautien du 07/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/04/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26123150 – Poule F – Le Palais Sur Vienne / Argentat F.C. du 27/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Match n° 26126457 – Poule G – Arzac Le Pian Medoc / Coulounieix Chamiers du 09/12/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club de Coulounieix Chamiers irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126475 – Poule G – Arzac Le Pian Medoc / Bergerac La Catte du 03/02/2024.

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club de Bergerac La Catte irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126440 – Poule G – Sud 17 / Arzac Le Pian Medoc du 07/01/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club de Sud 17 irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126446 – Poule G – Arzac Le Pian Medoc / C.A. St Helene du 18/11/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club du CA ST Hélène irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126435 – Poule G – Arzac Le Pian Medoc / St André de Cubzac F.C. du 28/10/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club de St André de Cubzac irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126909 – Poule I – Bordeaux Coqs Rouges / E.S. Montoise du 14/04/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 26126446 – Poule G – Arzac Le Pian Medoc / C.A. St Helene du 18/11/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 03/05/2024 qui **déclare le recours du club du CA ST Hélène irrecevable pour cause de forclusion.**

Match n° 26126455 – Poule G – Rive Droite 33 F.C. / Arzac Le Pian Medoc du 02/12/2023

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 10/05/2024 qui **déclare le recours du club de Rive Droite 33 F.C. irrecevable pour cause de forclusion.**

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Tom LE MIGNOT

Procès-Verbal validé le 28/05/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.